

141-07-01-12

Régie des marchés agricoles
et alimentaires du Québec

2026-04-10

99349

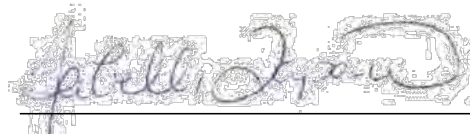
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES
PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
TENUE LE 9 AVRIL 2026 PAR TEAMS

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CONTINGEMENTEMENT.

Sur une motion dûment proposée et appuyée par les membres du conseil **d'administration** des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, il est résolu :

- D'APPROUVER Le Règlement modifiant le Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles.

Longueuil, certifié conforme le 10 avril 2026



Isabelle Lapointe
Directrice générale
Producteurs et productrices acéricoles du Québec

IL/mo

1. L'article 8 du *Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles du Québec* (chapitre M-35.1, r. 8.1) est remplacé par le suivant :

« 8. Le titulaire de contingent doit tenir un registre de production du produit visé par le Plan conjoint sur son unité de production pendant l'année de commercialisation. Le registre comprend les dates de production et les volumes quotidiens produits.

Le titulaire de contingent transmet aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec une déclaration de sa production sur sa fiche d'enregistrement produite en application du *Règlement relatif à l'enregistrement des producteurs acéricoles* (RLRQ, c. M-35.1, r. 15), dans le délai prescrit à l'article 3 de ce règlement.

Le titulaire doit conserver son registre de production pendant au moins 7 ans. Il doit en transmettre copie aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec sur demande. »

2. L'article 11 de ce règlement est modifié par l'ajout, après l'alinéa 2, de l'alinéa suivant :

« Les entailles de remplacement doivent être installées et exploitées dans le délai prévu à l'article 35.1, à défaut de quoi l'offre de contingent sur celles-ci est retirée. »

3. L'article 19 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Un producteur qui exploite un centre de bouillage doit conserver pendant au moins 7 ans, et transmettre aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec dans un délai de 30 jours d'une demande à cet effet :

1° une liste des noms et adresse de tous les producteurs qui lui ont livré de l'eau d'érable ou du concentré d'eau d'érable pendant l'année de commercialisation en cours;

2° une attestation des quantités d'eau d'érable ou de concentré d'eau d'érable transformés et le taux de Brix de cette eau pour chaque producteur identifié au paragraphe 1. »

4. L'article 22 de ce règlement est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Chaque année, le contingent global est augmenté de l'équivalent en kilogrammes selon le rendement de référence quinquennal, d'au plus 40 000 entailles pour le programme d'innovation et, pour le programme de relève, de 100 000 entailles ou, lorsque les Producteurs et productrices acéricoles du Québec décident d'augmenter le contingent global selon l'article 23, de 150 000 entailles. »

Le paragraphe 1 de l'alinéa 2 est également modifié par le remplacement du mot « émise » par « émis ».

5. L'article 31 de ce règlement est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Cette diminution ne s'applique pas au titulaire ayant obtenu du contingent suite à une demande au programme de relève, pour une période de 3 années de commercialisation suivant le début de l'exploitation du contingent. »

6. L'article 34 de ce règlement est modifié par l'insertion, au paragraphe 3 de l'alinéa 1, de « un minimum de » avant « 5% ».

7. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'article 35 par le suivant :
- « 35. L'attribution des contingents dans les différents programmes est effectuée en 2 phases : une offre de contingent suivie, le cas échéant, d'une émission du contingent.
- Les offres de contingent sont faites sur la base de la superficie identifiée au document comportant les coordonnées de localisation GPS du contour de l'érablière signé par le candidat en y appliquant une densité de 225 entailles par hectare.
- Les contingents sont émis sur la base du rendement de référence quinquennal en fonction du nombre d'entailles potentielles de l'érablière visée, selon le plan d'érablière transmis en application de l'article 36, en autant qu'elles soient à l'intérieur du périmètre identifié dans la demande de contingent. ».
8. L'article 35.1 de ce règlement est modifié par le remplacement, aux premier et troisième alinéa, de « 3 » par « 4 ».
9. L'article 36 de ce règlement est modifié par le remplacement :
- 1° de « doit faire parvenir aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec » par « doit transmettre au moyen du site Internet des Producteurs et productrices acéricoles du Québec »;
- 2° du paragraphe 4 du premier alinéa par :
- « 4° si une promesse de bail avait été déposée lors de la demande liée à son projet, un bail d'un terme d'au moins 15 ans; ».
10. L'article 37 de ce règlement est modifié par
- 1° le remplacement, à l'alinéa 1, de « 5 années » par « 3 années ».
- 2° l'ajout d'un alinéa après l'alinéa 1 : « Dans la mesure où le contingent de l'unité de production est cédé en partie, en contravention du présent article, le retrait de contingent prévu aux articles 52, 61 ou 68, selon le cas, ne s'applique qu'aux lots cédés. »
11. L'article 40 de ce règlement est modifié par le remplacement de l'alinéa 3 par le suivant :
- « On entend par « projet d'innovation », un projet qui vise la mise en place d'un mode de production innovateur, une transformation en un produit novateur que seul un producteur d'eau d'érable peut faire ou qui nécessite la production du sirop d'érable par le demandeur ou un projet s'inscrivant dans les activités de recherche innovantes d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement professionnel reconnu. ».
12. L'article 41 de ce règlement est modifié par le remplacement des paragraphes 1 et 2 par les suivants :
- « 1° un document comportant les coordonnées de localisation GPS du contour de l'érablière où seront installées les entailles, de même qu'un formulaire semblable à celui joint

en annexe 2 signé par la personne qui souhaite bénéficier du programme;

2° si une promesse de bail avait été déposée lors de la demande liée à son projet, un bail d'un terme d'au moins 15 ans; ».

13. L'article 43 de ce règlement est modifié par le remplacement :

1° de l'alinéa 1 par le suivant :

« Avant d'approuver un projet d'innovation, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec déterminent la durée nécessaire afin de permettre l'atteinte des résultats visés et concluent avec le bénéficiaire une entente d'un minimum de 3 ans incluant notamment un protocole de suivi du projet. »;

2° de l'alinéa 3 par le suivant :

« À l'expiration du délai fixé à l'entente, le producteur conserve le contingent sans obligations particulières si le mode de production innovateur a été en place ou que le produit innovateur a été mis en marché pendant toute la période couverte par l'entente. ».

14. L'article 44 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 3 années » par « 4 années ».

15. L'article 45 de ce règlement est modifié par le remplacement du sous-paragraphe 5 a) par le suivant :

« a) sur terres privées, soit un titre de propriété ou une promesse d'achat signée, soit un bail d'au moins 15 ans ou une promesse de location au même effet; »

16. L'article 47 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 47. L'ouverture de la période de candidatures pour le programme de relève est annoncée au moyen d'un avis publié sur le site Internet des Producteurs et productrices acéricoles du Québec au plus tard le 15 avril. Cette période se termine le 15 juin.

Pour obtenir une offre de contingent de relève, une personne admissible doit transmettre dans ce délai, au moyen du site Internet des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, un document semblable au formulaire reproduit en annexe 6 dûment rempli et identifiant notamment un projet conforme à ceux décrits à l'article 44 et le nombre d'entailles visées par son projet auquel elle joint les documents suivants :

1° un document comportant les coordonnées de localisation GPS du contour de l'érablière où seront installées les entailles de même qu'un formulaire semblable à celui joint en annexe 2 signé par la personne qui souhaite bénéficier du programme;

2° le cas échéant, une promesse de bail ou un bail d'un terme d'au moins 15 ans;

3° le cas échéant, une promesse d'achat de l'érablière ou un titre de propriété de celle-ci;

- 4° le cas échéant, un permis d'exploitation ou une attestation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- 5° une preuve de sa capacité à financer son projet, émise au cours des 6 mois qui précèdent la date de dépôt de la demande :
- a) soit par une institution financière reconnue;
- b) soit par un bailleur de fonds autre qu'une institution financière reconnue, au moyen d'un engagement accompagné d'une preuve de la capacité de celui-ci à financer le projet;
- 6° une preuve d'identité du demandeur et, s'il s'agit d'une personne morale, de l'ensemble des personnes détenant directement ou indirectement des parts ou du capital-actions de celle-ci. ».
17. L'article 52 de ce règlement est modifié par :
- 1° la suppression de « pour une période de 5 ans »;
- 2° l'ajout, à la fin de l'alinéa 2, de :
- « Elle ne peut non plus présenter une demande pour la prochaine attribution d'un contingent de démarrage. ».
18. L'article 53 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 3 années » par « 4 années ».
19. L'article 54 de ce règlement est modifié par le remplacement du sous-paragraphe 3 a) par le suivant :
- « a) sur terres privées, soit un titre de propriété ou une promesse d'achat signée, soit un bail d'au moins 15 ans ou une promesse de location au même effet; ».
20. L'article 56 de ce règlement est remplacé par le suivant :
- « 56. Pour obtenir une offre de contingent pour un projet de démarrage, une personne admissible doit transmettre au moyen du site Internet des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, au plus tard le 15 septembre, un document semblable au formulaire reproduit en annexe 8 dûment rempli et identifiant notamment un projet conforme à ceux décrits à l'article 53 et le nombre d'entailles visées par celui-ci. Elle indique également le choix qu'elle fait quant à l'attribution du contingent demandé soit par distribution par tranche de 200 entailles soit par tirage au sort pour le nombre d'entailles demandé. Elle joint au formulaire transmis les documents prévus aux paragraphes 1° à 6° de l'article 47. ».
21. L'article 58 de ce règlement est modifié par :
- 1° le remplacement, au premier alinéa, de « et » par « ou »;
- 2° l'ajout, à la fin du premier alinéa, de :

« Toutefois, pour les offres de contingent de démarrage pour des projets partiellement ou entièrement sur terres publiques, l'attribution est effectuée obligatoirement sur la base d'un tirage au sort. ».

22. L'article 61 de ce règlement est modifié par la suppression de « une période se terminant à la date la plus éloignée entre une période de 5 ans et ».

23. L'article 62 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 3 années » par « 4 années ».

24. L'article 63 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 63. Pour obtenir une offre de contingent pour un projet d'agrandissement, le titulaire de contingent doit transmettre au moyen du site Internet des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, au plus tard le 15 septembre, un document semblable au formulaire reproduit en annexe 10 dûment rempli et identifiant notamment le nombre d'entailles visées par son projet. Il indique également le choix qu'il fait quant à l'attribution du contingent demandé soit par distribution par tranche de 200 entailles soit par tirage au sort pour toutes les entailles demandées. Il joint, au formulaire transmis, les documents prévus aux paragraphes 1° à 4° de l'article 47. ».

25. L'article 68 de ce règlement est modifié par la suppression de « une période se terminant à la date la plus éloignée entre une période de 5 ans et ».

26. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 74, du suivant :

« 74.1 Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec transmettent un avis de défaut au producteur qui omet de conserver et de transmettre copie des documents visés aux articles 8, 16, 19 et 20 dans un délai de 30 jours d'une demande à cet effet. Cet avis de défaut est retiré si le producteur transmet des explications satisfaisantes et, le cas échéant, copie des documents requis, dans un délai additionnel de 15 jours. Dans le cas contraire, lorsqu'applicable, l'unité de production du producteur est exclue du calcul d'ajustement de contingent prévu à l'article 30 pour l'année de commercialisation visée.

Le producteur qui, au cours de l'année de commercialisation suivant la réception d'un avis de défaut, omet de conserver et de transmettre les documents visés aux articles 8, 16, 19 et 20 dans un délai de 30 jours d'une demande des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, reçoit un deuxième avis de défaut. Cet avis de défaut est retiré si le producteur transmet des explications satisfaisantes et, le cas échéant, copie des documents requis, dans un délai additionnel de 15 jours. Dans le cas contraire, en plus de l'exclusion de son unité de production du calcul d'ajustement de contingent prévu à l'article 30 pour l'année de commercialisation visée, le producteur doit payer aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec une pénalité de 0,55 \$ le kilogramme de sirop ou son équivalent pour l'eau d'érable ou le concentré d'eau d'érable mis en marché au cours de l'année de commercialisation visée par la demande.

Les sommes ainsi perçues permettent de payer les frais encourus pour leur perception et de financer les programmes de développement des marchés. »

27. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 82, du suivant :

« 83. Malgré les articles 36 concernant l'émission de contingent et 63 concernant une offre de contingent pour un projet d'agrandissement, le titulaire de contingent qui a opté pour le mode de communication par courrier postal dans sa fiche d'enregistrement pourra transmettre aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec une demande de contingent d'agrandissement en version papier jusqu'à l'année de commercialisation 2028-2029 inclusivement. »

28. L'annexe 2 de ce règlement est remplacée par la suivante :

«



**Producteurs et productrices
acéricoles du Québec**

N° PPAQ : _____

ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE RÉALISATION D'UN PLAN D'ÉRABLIÈRE ET D'UN CONTOUR GPS

Émission d'entailles

- Le nombre d'entailles potentielles à l'hectare à utiliser est de 225
- Remplir les sections 1, 2, 3, et 6

Mise en exploitation

- Les normes d'entailage pour une érablière sur terres publiques sont celles prévues au Règlement sur les permis d'intervention, RLRQ c A-18.1, r 8.1 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une érablière sur terres privées, celles prévues à l'article 6 ou 76.1 du Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles
- Remplir les section 1, 2, 4, 5, et 6

1. Identification du producteur					
Nom de l'entreprise ou du producteur : _____					
NIM (N° identification ministériel MAPAQ) : _____					
Adresse de correspondance du producteur					
Nom du contact :			Prénom du contact		
Adresse :					
Code postal :			Tél. résidence :		
Tél. travail :			Cellulaire :		
Télécopieur :		Courriel :			
2. Informations sur l'érablière par propriétaire et par section					
Shapefile contour :				Propriétaire ou N° permis :	
Section	Désignation cadastrale	Superficie (ha)	Nbre entailles installées	Nbre entailles potentielles	Cochez si présent
					CAB <input type="checkbox"/> STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/> STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/> STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/> STA <input type="checkbox"/>
Shapefile contour :				Propriétaire ou N° permis :	
Section	Désignation cadastrale	Superficie (ha)	Nbre entailles installées	Nbre entailles potentielles	Cochez si présent
					CAB <input type="checkbox"/> STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/> STA <input type="checkbox"/>

					CAB <input type="checkbox"/>	STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/>	STA <input type="checkbox"/>
Shapefile contour :			Propriétaire ou N° permis :			
Section	Désignation cadastrale	Superficie (ha)	Nbre entailles installées	Nbre entailles potentielles	Cochez si présent	
					CAB <input type="checkbox"/>	STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/>	STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/>	STA <input type="checkbox"/>
					CAB <input type="checkbox"/>	STA <input type="checkbox"/>
TOTAL :						
Superficie totale de l'érablière (ha) visée par la présente demande		Nombre d'entailles installées actuellement		Nombre d'entailles potentielles de l'érablière selon les normes d'entaillage		



Émission d'entailles

3. Réalisation du contour GPS et attestations de conformité dans le cadre d'une émission d'entailles

Date de réalisation du contour GPS sur le terrain : _____

Titre/profession/qualifications de la personne ayant réalisé le contour GPS : _____

Nom de la personne ayant réalisé le contour GPS : _____

- Le mandat d'évaluation de la superficie demandée a été fait à l'aide d'un appareil GPS
- Le contour GPS de l'érablière a été marché sur le terrain
- Je me suis conformé aux modalités d'exécution de l'organisation, comme spécifiées dans le document « Instructions pour la réalisation d'un plan d'érablière et d'un contour GPS selon les exigences des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) – Section Réalisation d'un plan d'érablière »
- Si le contour GPS que j'ai fourni n'a pas été réalisé par un ingénieur forestier reconnu, j'assume la pleine responsabilité de la qualité, de la nomenclature et de la transmission des données

Signature de la personne ayant réalisé le contour GPS : _____

Mise en exploitation

4. Réalisation du contour GPS et de l'inventaire forestier sur le terrain et attestation de l'ingénieur forestier dans le cadre d'une mise en exploitation

Date à laquelle le producteur **a engagé** l'ingénieur forestier ou la firme d'ingénieurs forestiers : _____

Date de réalisation du **contour GPS** sur le terrain : _____

Nom de la personne ou des personnes ayant réalisé l'inventaire forestier : _____

Date de réalisation de l'**inventaire** sur le terrain : _____

- J'ai réalisé ou supervisé le plan d'érablière ci-joint à la suite de la demande de _____ producteur et/ou propriétaire de l'érablière décrite à la présente
- Le mandat d'évaluation de la superficie exploitée a été fait à l'aide d'un appareil GPS et l'évaluation du nombre d'entailles total actuellement en production dans l'érablière à l'aide de placettes-échantillons
- Le contour GPS de l'érablière a été marché sur le terrain
- Dans le cadre de mon mandat, je me suis conformé aux normes d'inventaires et modalités d'exécution de l'organisation, comme spécifiées dans le document « Instructions pour la réalisation d'un plan d'érablière et d'un contour GPS selon les exigences des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) – Section Réalisation d'un plan d'érablière »



4. Réalisation du contour GPS et de l'inventaire forestier sur le terrain et attestation de l'ingénieur forestier dans le cadre d'une mise en exploitation – SUITE

- J'ai observé une ou des section(s) nouvellement exploitée(s) et je l'ai clairement indiqué au plan d'érablière annexé à la présente en isolant distinctement ces sections. Ces sections totalisent une superficie de _____ hectares pour un total de _____ entailles exploitées depuis l'année ____.
- Ces entailles ont été installées pour :
- Relève Démarrage Agrandissement À déterminer
- Si le contour GPS que j'ai fourni provient du MRNF, j'atteste par la présente qu'il est représentatif des sections d'érablières réellement exploitées et j'ai également vérifié l'ajout de nouvelles sections. Le cas échéant, je l'ai rapporté clairement dans le plan d'érablière ci-joint et j'ai inscrit le total dans le paragraphe ci-dessus.

5. Signature de l'ingénieur forestier dans le cadre d'une mise en exploitation

Et j'ai signé _____ ce _____
(Signature de l'ingénieur forestier) (Date)

à : _____
(Ville)

Nom de l'ingénieur forestier : _____ N° de membre de l'OIFQ : _____

6. Signature du producteur

- J'ai pris connaissance des informations inscrites sur ce formulaire et au meilleur de mes connaissances, elles sont véridiques. Je consens à ce que les données inscrites au formulaire soient utilisées pour mettre à jour mon dossier.
- Dans le cadre d'une **émission d'entailles**, j'autorise la personne mentionnée à la section 4 à transmettre les données GPS aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- Dans le cadre d'une **mise en exploitation**, j'autorise l'ingénieur forestier à transmettre le plan d'érablière, ses annexes et les données GPS aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec

Et j'ai signé _____ ce _____
(Signature du producteur) (Date)

à : _____
(Ville)

**Lors d'émission d'entailles, uniquement pour les dossiers
d'agrandissement en mode papier :**

Transmettre les données numériques (shapfiles) à gps@ppaq.ca »

29. L'annexe 5 de ce règlement est remplacée par la suivante :

«

Annexe 5 - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CONTINGENT POUR UN PROJET D'INNOVATION EN ACÉRICULTURE

Note : ♦ Le générique masculin est utilisé sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte

SECTION 1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Nom du demandeur ou de l'entreprise demandeuse : _____			
N° PPAQ s'il y a lieu : _____			
Statut juridique de l'entreprise : _____			
1.1 Identification et adresse du demandeur (adresse de correspondance)			
Titre : _____	Nom : _____	Prénom : _____	
Date de naissance : _____		Langue : _____	
Adresse : _____			
Ville : _____		Code postal : _____	
Province : _____		Tél. résidence : _____	
Tél. cellulaire : _____		Tél. érablière : _____	
Mode de correspondance : <input type="checkbox"/> Papier		<input type="checkbox"/> Courriel	Adresse courriel : _____
1.2 Identification des associés/propriétaires (si plus de trois noms, SVP rajouter des annexes)			
Type d'associé 1: <input type="checkbox"/> Individu			
% de participation : _____		Date naissance : _____	
Nom : _____			
Prénom : _____			
Genre : <input type="checkbox"/> H : Homme			
<input type="checkbox"/> F : Femme		<input type="checkbox"/> N/A : Non applicable	
Adresse : _____			
Ville : _____		Province : _____	
Code postal : _____		Adresse courriel : _____	
Tél. résidence : _____		Tél. cellulaire : _____	
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>			
Type d'associé 1: <input type="checkbox"/> Entreprise			
% de participation : _____			
Nom entreprise : _____			
Date de naissance de l'actionnaire principale : _____		Adresse courriel : _____	
Signature de l'entreprise : _____			
Nom : _____		Date naissance : _____	
Prénom : _____			



1.2 Identification des associés/propriétaires (si plus de trois noms, SVP rajouter des annexes)

Type d'associé 2: Individu | % de participation : _____ | Date naissance : _____

Nom : _____ | Prénom : _____

Genre : H : homme | F : femme | N/A : non applicable

Adresse : _____

Ville : _____ | Province : _____

Code postal : _____ | Adresse courriel : _____

Tél. résidence : _____ | Tél. cellulaire : _____

Type d'associé 2: Entreprise | % de participation : _____

Nom entreprise : _____

Date de naissance de l'actionnaire principale : _____ | Adresse courriel : _____

Signature de l'entreprise : _____

Nom : _____ | Prénom : _____ | Date naissance : _____

Type d'associé 3: Individu | % de participation : _____ | Date naissance : _____

Nom : _____ | Prénom : _____

Genre : H : homme | F : femme | N/A : non applicable

Adresse : _____

Ville : _____ | Province : _____

Code postal : _____ | Adresse courriel : _____

Tél. résidence : _____ | Tél. cellulaire : _____

Type d'associé 3: Entreprise | % de participation : _____

Nom entreprise : _____

Date de naissance de l'actionnaire principale : _____ | Adresse courriel : _____

Signature de l'entreprise : _____

Nom : _____ | Prénom : _____ | Date naissance : _____

Joindre la photocopie d'un des documents suivants afin de prouver l'identité de **toutes les personnes figurant sur la demande** : permis de conduire ou carte d'assurance-maladie.

S'il s'agit d'une personne morale, joindre également les preuves de l'ensemble des personnes détenant directement ou indirectement des parts ou du capital-actions de celle-ci.

1.3 Adresse de l'érablière

Même que l'adresse de correspondance ? Oui | Non

Si adresse de l'érablière est différente de l'adresse de correspondance, remplir les champs ci-dessous :

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ | Code postal : _____

SECTION 2 DESCRIPTION DU PROJET	
2.1	Nombre d'entailles demandées selon le nombre inscrit dans l'Annexe 2
♦	Je demande un contingent pour un projet d'innovation de : _____ entailles (au plus 25 000 entailles ou si le bénéficiaire détient déjà du contingent, au plus 10 000 entailles)
2.2	Plan d'érablière
2.2.1	Fournir un contour GPS avec l'Annexe 2 – Formulaire de réalisation d'un plan d'érablière et d'un contour GPS Note : Le contingent attribué sera basé sur la moyenne des rendements par entailles des cinq (5) dernières années, calculée par une firme indépendante. Pour déterminer le nombre d'entailles autorisées, les PPAQ considéreront le nombre d'entailles potentielles de l'érablière visée.
2.2.2	Cette érablière est-elle : <input type="checkbox"/> Sur terres privées Nombre d'entailles demandées : _____ Date d'achat de l'érablière : _____ Joindre un titre de propriété du fonds de terre ou une offre d'achat acceptée du fonds de terre ou une promesse d'achat.
	<input type="checkbox"/> Sur terres privées en location : Nombre d'entailles demandées : _____ Joindre un bail d'un terme d'au moins 15 ans ou une promesse de location au même effet.
	<input type="checkbox"/> Sur terres publiques : Nombre d'entailles demandées : _____ Joindre un permis d'exploitation sur une terre publique ou une attestation du ministère ou de l'autorité concerné ou de son mandataire, d'au plus 25 000 entailles (10 000 entailles si érablière avec contingent) attestant que l'érablière visée est réservée au demandeur.
2.3	Financement du projet
	Fournir une preuve de votre capacité à financer le projet, émise au cours des six (6) mois précédant la date de dépôt de la demande a) soit par une institution financière reconnue; b) soit par un bailleur de fonds autre qu'une institution financière reconnue au moyen d'un engagement accompagné d'une preuve de la capacité financière de celui-ci à financer le projet.
SECTION 3 DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS	
	Je soussigné : _____
	Résidant et demeurant au : _____
	Déclare : Que je demande un contingent pour un projet d'innovation et j'atteste que le projet répond aux dispositions du Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles (voir ppaq.ca)
	Et :
	1. Je m'engage à signer avec les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) une entente qui inclut notamment un protocole de suivi de mon projet.
	2. Je prends l'engagement de compléter mon projet à la date prévue dans l'entente conclue avec les PPAQ pour la période prévue au protocole.
	3. Je comprends que si les PPAQ m'accordent un contingent, ils pourront le retirer si j'ai fait de fausses déclarations lors de ma demande, si je n'ai pas complété mon projet dans les délais fixés, si je n'ai pas rempli les conditions prescrites ou si je n'ai pas fourni toute la documentation requise.
	Et j'ai signé : _____ (Signature)
	Ce : _____ À : _____ (Date) (Ville)
SECTION 4 TRANSMISSION DE LA DEMANDE PAR LA POSTE	
	Producteurs et productrices acéricoles du Québec - Volet Innovation 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 525 - Longueuil (Québec) J4H 4G5

»

30. L'annexe 6 de ce règlement est remplacée par la suivante :

«

Annexe 6 - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CONTINGENT POUR UN PROJET DE RELÈVE EN ACÉRICULTURE

Note : ♦ Le générique masculin est utilisé sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte

SECTION 1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom du demandeur ou de l'entreprise demandeuse :	_____
N° PPAQ s'il y a lieu :	_____
Statut juridique de l'entreprise :	_____
1.1 Identification et adresse du demandeur (adresse de correspondance)	
Titre : _____	Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____	Langue : _____
Adresse : _____	
Ville : _____	Code postal : _____
Province : _____	Tél. résidence : _____
Tél. cellulaire : _____	Tél. érablière : _____
1.2 Attestation du projet	
<p>♦ Choix 1 : Vous soumettez le même projet signifie que le projet est identique à celui évalué admissible l'année précédente</p> <p> Votre projet est identique seulement si vous répondez à toutes les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le(s) demandeur(s) et le(s) associé(s) sont inchangés ▪ Le(s) demandeur(s) et le(s) associé(s) majoritaires ont entre 18 et 40 ans ▪ Le contour GPS est inchangé ▪ Le secteur et le lot sont inchangés ▪ Le nombre d'entailles demandées est inchangé <p> <input type="checkbox"/> J'atteste que je sou mets le même projet que les années suivantes : _____</p>	
<p>♦ Choix 2 : Vous soumettez un nouveau projet ou un projet avec de nouveaux documents</p> <p> <input type="checkbox"/> J'atteste que je sou mets un nouveau projet</p>	
1.3 Identification des associés/propriétaires (si plus de trois noms, SVP rajouter des annexes)	
<p>Les personnes âgées d'au moins 18 ans et d'au plus 40 ans doivent détenir collectivement plus de 50 % des parts ou du capital-actions.</p>	
<p>Joindre la copie d'un des documents suivants afin de prouver l'identité de toutes les personnes figurant sur la demande : permis de conduire ou carte d'assurance-maladie.</p> <p>S'il s'agit d'une personne morale, joindre également les preuves d'identité de l'ensemble des personnes détenant directement ou indirectement des parts ou du capital-actions de celle-ci.</p>	



Type d'associé 1: <input type="checkbox"/> Individu	% de participation : _____	Date naissance : _____
Nom : _____	Prénom : _____	
Adresse : _____		
Ville : _____	Province : _____	
Code postal : _____	Adresse courriel : _____	
Tél. résidence : _____	Tél. cellulaire : _____	
<hr/>		
Type d'associé 1: <input type="checkbox"/> Entreprise	% de participation : _____	
Nom entreprise : _____		
Date de naissance de l'actionnaire principale : _____	Adresse courriel : _____	
Signature de l'entreprise : _____		
Nom : _____	Prénom : _____	
<hr/>		
Type d'associé 2: <input type="checkbox"/> Individu	% de participation : _____	Date naissance : _____
Nom : _____	Prénom : _____	
Adresse : _____		
Ville : _____	Province : _____	
Code postal : _____	Adresse courriel : _____	
Tél. résidence : _____	Tél. cellulaire : _____	
<hr/>		
Type d'associé 2: <input type="checkbox"/> Entreprise	% de participation : _____	
Nom entreprise : _____		
Date de naissance de l'actionnaire principale : _____	Adresse courriel : _____	
Signature de l'entreprise : _____		
Nom : _____	Prénom : _____	
<hr/>		
Type d'associé 3: <input type="checkbox"/> Individu	% de participation : _____	Date naissance : _____
Nom : _____	Prénom : _____	
Adresse : _____		
Ville : _____	Province : _____	
Code postal : _____	Adresse courriel : _____	
Tél. résidence : _____	Tél. cellulaire : _____	
<hr/>		
Type d'associé 3: <input type="checkbox"/> Entreprise	% de participation : _____	
Nom entreprise : _____		
Date de naissance de l'actionnaire principale : _____	Adresse courriel : _____	
Signature de l'entreprise : _____		
Nom : _____	Prénom : _____	

1.4 Adresse de l'érablière



Même que l'adresse de correspondance ? Oui Non

Si adresse de l'érablière est différente de l'adresse de correspondance, remplir les champs ci-dessous :

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

SECTION 2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Nombre d'entailles demandées selon le nombre inscrit dans l'Annexe 2

☛ Pour une érablière pour laquelle aucun contingent n'a été émis : _____ entailles (de 500 à 25 000 entailles)

☛ Pour une érablière pour laquelle un contingent est déjà émis que le demandeur achète ou loue au plus tard dans l'année qui suit sa demande et qui n'a jamais été exploitée par le demandeur : _____ entailles (maximum 10 000 entailles)

2.2 Plan d'érablière

2.2.1 Fournir un contour GPS avec l'Annexe 2 – Formulaire de réalisation d'un plan d'érablière et d'un contour GPS
Note : Le contingent attribué sera basé sur la moyenne des rendements par entaille des cinq (5) dernières années, calculée par une firme indépendante. Pour déterminer le nombre d'entailles autorisées, les PPAQ considéreront le nombre d'entailles potentielles de l'érablière visée.

2.2.2 Cette érablière est-elle :

Sur terres privées Nombre d'entailles demandées : _____
Date d'achat de l'érablière : _____
Joindre un titre de propriété du fonds de terre ou une offre d'achat acceptée du fonds de terre ou une promesse d'achat.

Sur terres privées en location Nombre d'entailles demandées : _____

- Joindre un bail d'un terme d'au moins 15 ans ou une promesse de location au même effet.
- Joindre le formulaire - Informations Propriétaire locateur

Sur terres publiques Nombre d'entailles demandées : _____
Joindre un permis d'exploitation sur une terre publique ou une attestation du ministère ou de l'autorité concerné ou de son mandataire, d'au plus 25 000 entailles (10 000 entailles si érablière avec contingent) attestant que l'érablière visée est réservée au demandeur.

2.3 Description du projet de relève

2.3.1 Type d'érablière et rendement espéré

Nouvelle érablière
Nombre d'entailles demandées : _____ | Rendement espéré (lb/entailles) : _____

Érablière détenant du contingent
Nombre d'entailles demandées : _____ | Rendement espéré (lb/entailles) : _____
Nombre d'entailles déjà en exploitation : _____ | Rendement actuel (lb/entailles) : _____

Érablière déjà en exploitation sans contingent
Nombre d'entailles demandées : _____ | Rendement espéré (lb/entailles) : _____
Nombre d'entailles déjà en exploitation : _____ | Rendement actuel (lb/entailles) : _____

2.3.2 Décrivez la situation actuelle de votre projet :

Équipement	Existant		Montant investissements faits et futurs (approximativement)	
	Oui	Non	Année	Investissements (\$)



Cabane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Chemin d'accès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Évaporateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Osmoseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Pompe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Station de pompage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Autres (précisez ligne en dessous)				
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____

Total des investissements : _____

Revenu acéricole annuel estimé : _____

2.3.3 Utilisation de votre eau d'érable :

- Transformation en sirop à l'érablière Bouillage à forfait Vente d'eau

2.3.4 Mode de commercialisation de votre production acéricole :

- En vrac Ventes au détail par intermédiaires (VDI)

2.4 Financement du projet de relève

Fournir une preuve de votre capacité à financer le projet, émise au cours des six (6) mois qui précèdent la date de dépôt de la demande (approbation de crédit, offre de financement, fonds personnels suffisants ou toute autre preuve de financement) et le cas échéant, précisez l'identité de votre bailleur de fonds et sa capacité financière.

2.5 Formation et expérience

- Fournir une copie des diplômes et des certificats de formation en lien avec l'acériculture et l'agriculture pour chaque demandeur, actionnaire, associé.
- Fournir une brève description des expériences de travail pertinentes en lien avec l'acériculture de chacun des demandeurs (demandeur, actionnaires, associés). S'il manque de la place, rajouter des annexes.

SECTION 3 DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS

Je soussigné : _____

Résidant et demeurant au : _____

Déclare : que je demande un contingent pour un projet de relève et j'atteste que le projet répond aux dispositions du **Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles** (voir ppaq.ca)

SECTION 3 DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS - Suite

Et j'atteste que :

4. Je suis âgé d'au moins 18 ans et d'au plus 40 ans ;
5. Je ne suis pas un employé des PPAQ ;
6. Je détiens un certificat en acériculture émis par une institution d'enseignement reconnue ou l'équivalent ;
7. Je n'ai jamais obtenu un contingent de relève, je ne suis pas une personne visée par le Plan conjoint, je n'exploite pas directement ou indirectement une érablière pour laquelle un contingent est émis par les Producteurs et productrices



acéricoles du Québec, je ne suis pas locateur d'une telle érablière ni mandataire, prête-nom, conjoint, actionnaire ou sociétaire d'une personne qui exploite une telle érablière;

S'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, plus de 50 % du capital-actions ou des parts sont détenus par des personnes qui satisfont à toutes les conditions. Tous les actionnaires ou sociétaires respectent la condition prévue au paragraphe 4^o énuméré ci-haut.

8. Je comprends que si je veux commencer à exploiter mon érablière pour la saison 20XX, je devrai en avoir avisé les PPAQ au plus tard le 1^{er} mai 20XX.

9. **Je comprends que je devrai exploiter personnellement les entailles faisant l'objet du contingent émis pendant au moins trois (3) ans une fois mon projet terminé et m'engage à le faire, à défaut de quoi le contingent ne pourra être cédé avec une vente ou une location éventuelle, sauf exception aux dispositions de l'article 37 du Règlement sur le contingentement des PPAQ.**

10. Je comprends que si les PPAQ m'accordent un contingent, ils pourront le retirer si j'ai fait de fausses déclarations lors de ma demande, si je n'ai pas complété mon projet dans les délais fixés, si je n'ai pas rempli les conditions prescrites ou si je n'ai pas fourni toute la documentation requise.

Et j'ai signé :

(Signature)

Ce :

(Date)

À :

(Ville)

SECTION 4 TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Choix à faire lors d'une émission d'entailles dans le programme de démarrage

Si votre projet est conforme aux exigences mais qu'il n'est pas retenu par le tirage au sort du programme de relève et qu'il y a émission d'entailles dans l'année en cours, votre demande sera automatiquement admissible au programme de démarrage.

Le programme de démarrage vous permet de soumettre automatiquement votre projet, dans sa forme actuelle et sans modification, afin qu'il soit éligible à un tirage au sort ou à un processus d'attribution de contingent par tranche de 200 entailles.

** À noter que si la demande inclut un lot en terres publiques, elle sera soumise obligatoirement au tirage au sort. Si elle contient que des lots privés, le producteur pourra choisir entre le tirage au sort ou l'attribution part tour de 200.

Veuillez nous indiquer votre préférence en lien avec le programme de démarrage :

Soit par tirage au sort

Soit par distribution par tranche de 200 entailles

Seuls les dossiers complets seront analysés.

Aucun suivi des PPAQ ne sera effectué pour finaliser les dossiers incomplets.

CE FORMULAIRE EST À TITRE D'EXEMPLE, LA DEMANDE DOIT ÊTRE SOUMISE EN LIGNE VIA LE SITE DES PPAQ.

»

31. L'annexe 8 de ce règlement est remplacée par la suivante :

«

Annexe 8 - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CONTINGENT POUR UN PROJET DE DÉMARRAGE EN ACÉRICULTURE

Note :

♦ Le générique masculin est utilisé sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte

SECTION 1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom du demandeur ou de l'entreprise demandeuse : _____

N° PPAQ s'il y a lieu : _____

Statut juridique de l'entreprise : _____

1.1 Identification et adresse du demandeur (adresse de correspondance)

Titre : _____ | Nom : _____ | Prénom : _____

Date de naissance : _____ | Langue : _____

Adresse : _____

Ville : _____ | Code postal : _____

Province : _____ | Tél. résidence : _____

Tél. cellulaire : _____ | Tél. érablière : _____

1.2 Attestation du projet

Pour obtenir une inscription supplémentaire au tirage au sort, vous devez attester de soumettre le même projet que lors de la dernière ou des dernières émissions d'entailles.

- ◆ **Choix 1 :** Vous soumettez le même projet signifie que le **projet est identique à celui évalué admissible et non sélectionné lors de la dernière émission d'entailles**

Votre projet est identique **seulement** si vous répondez à **toutes** les conditions suivantes :

- ◆ Le(s) demandeur(s) et le(s) associé(s) sont inchangés
- ◆ Le contour GPS est inchangé
- ◆ Le secteur et le lot sont inchangés
- ◆ Le nombre d'entailles demandées est inchangé

J'atteste que je soumetts le même projet que les années suivantes :

- ◆ **Choix 2 :** Vous soumettez un **nouveau** projet ou un projet avec de nouveaux documents

J'atteste que je soumetts un nouveau projet

1.3 Choix d'attribution d'entailles

** À noter que si la demande inclut un lot en terres publiques, elle sera soumise obligatoirement au tirage au sort. Si elle contient que des lots privés, le producteur pourra choisir entre le tirage au sort ou l'attribution part tour de 200.

Dans le cas d'une demande en terre privée, votre choix est le suivant :

- Par tirage au sort (vous atteste avoir déposé le même projet admissible et non sélectionné lors de la dernière émission d'entailles, vous obtiendrez une inscription supplémentaire pour le tirage au sort de cette année).
- Par distribution par tranche de 200 entailles



1.4 Identification des associés/propriétaires (si plus de trois noms, SVP rajouter des annexes)

Type d'associé 1 : Individu | % de participation : _____ | Date naissance : _____
 Nom : _____ | Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ | Province : _____
 Code postal : _____ | Adresse courriel : _____
 Tél. résidence : _____ | Tél. cellulaire : _____

Type d'associé 1 : Entreprise | % de participation : _____
 Nom entreprise : _____
 Date de naissance de l'actionnaire principale : _____ | Adresse courriel : _____
 Signature de l'entreprise : _____
 Nom : _____ | Prénom : _____

Type d'associé 2 : Individu | % de participation : _____ | Date naissance : _____
 Nom : _____ | Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ | Province : _____
 Code postal : _____ | Adresse courriel : _____
 Tél. résidence : _____ | Tél. cellulaire : _____

Type d'associé 2 : Entreprise | % de participation : _____
 Nom entreprise : _____
 Date de naissance de l'actionnaire principale : _____ | Adresse courriel : _____
 Signature de l'entreprise : _____
 Nom : _____ | Prénom : _____

Type d'associé 3 : Individu | % de participation : _____ | Date naissance : _____
 Nom : _____ | Prénom : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ | Province : _____
 Code postal : _____ | Adresse courriel : _____
 Tél. résidence : _____ | Tél. cellulaire : _____

Type d'associé 3 : Entreprise | % de participation : _____
 Nom entreprise : _____
 Date de naissance de l'actionnaire principale : _____ | Adresse courriel : _____
 Signature de l'entreprise : _____
 Nom : _____ | Prénom : _____

Joindre la copie d'un des documents suivants afin de prouver l'identité de **toutes les personnes figurant sur la demande** : permis de conduire ou carte d'assurance-maladie.



S'il s'agit d'une personne morale, joindre également les preuves de l'ensemble des personnes détenant directement ou indirectement des parts ou du capital-actions de celle-ci.

1.5 Adresse de l'érablière

Même que l'adresse de correspondance ? Oui | Non

Si l'adresse de l'érablière est différente de l'adresse de correspondance, remplir les champs ci-dessous :

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ | Code postal : _____

SECTION 2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Nombre d'entailles demandées selon le nombre inscrit dans l'Annexe 2

Je demande un contingent pour un projet de démarrage

◆ Pour une érablière pour laquelle aucun _____ entailles
contingent n'est émis : (maximum de 25 000 entailles)

◆ Pour l'agrandissement d'une érablière pour laquelle un _____ entailles
contingent est déjà émis : (maximum 10 000 entailles)

2.2 Plan d'érablière

2.2.1 Fournir un contour GPS avec l'Annexe 2 – Formulaire de réalisation d'un plan d'érablière et d'un contour GPS

Note : Le contingent attribué sera basé sur la moyenne des rendements par entailles des cinq (5) dernières années, calculée par une firme indépendante. Pour déterminer le nombre d'entailles autorisées, les PPAQ considéreront le nombre d'entailles potentielles de l'érablière visée.

2.2.2 Cette érablière est-elle :

Sur terres privées Nombre d'entailles demandées : _____

Date d'achat de l'érablière : _____

Joindre un titre de propriété du fonds de terre ou une offre d'achat acceptée du fonds de terre ou promesse d'achat.

Sur terres privées en location Nombre d'entailles demandées : _____

• Joindre un bail d'un terme d'au moins 15 ans ou une promesse de location au même effet

• Joindre le formulaire - Informations Propriétaire locateur

Sur terres publiques Nombre d'entailles demandées : _____

Joindre un permis d'exploitation sur une terre publique ou une attestation du ministère ou de l'autorité concernée ou de son mandataire, attestant que l'érablière visée est réservée au demandeur.

2.3 Description du projet de démarrage

2.3.1 Type d'érablière et rendement espéré

Nouvelle érablière

Nombre d'entailles demandées : _____ | Rendement espéré (lb/entailles) : _____

Érablière détenant du contingent

Nombre d'entailles demandées : _____ | Rendement espéré (lb/entailles) : _____

Nombre d'entailles
déjà en exploitation : _____ | Rendement actuel (lb/entailles) : _____

Érablière déjà en exploitation sans contingent

Nombre d'entailles demandées : _____ | Rendement espéré (lb/entailles) : _____

Nombre d'entailles
déjà en exploitation : _____ | Rendement actuel (lb/entailles) : _____

2.3.2 Décrivez la situation actuelle de votre projet :



Équipement	Existant		Montant investissements faits et futurs (approximativement)	
	Oui	Non	Année	Investissements (\$)
Cabane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Chemin d'accès	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Électricité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Évaporateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Osmoseur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Pompe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Station de pompage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
Autres (précisez ligne en dessous)				
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____

Total des investissements : _____

Revenu acéricole annuel estimé : _____

2.3.3 Utilisation de votre eau d'érable :

Transformation en sirop à l'érablière Bouillage à forfait Vente d'eau

2.3.4 Mode de commercialisation de votre production acéricole :

En vrac Ventes au détail par intermédiaires (VDI)

2.4 Financement du projet de démarrage

Fournir une preuve de votre capacité à financer le projet, émise au cours des six (6) mois précédant la date de dépôt de la demande (approbation de crédit, offre de financement, fonds personnels suffisants ou toute autre preuve de financement) et le cas échéant, précisez l'identité de votre bailleur de fonds et sa capacité financière.

2.5 Formation et expérience

- ◆ Fournir une copie des diplômes et des certificats de formation en lien avec l'acériculture et l'agriculture pour chaque demandeur, actionnaires, associés.
- ◆ Fournir une brève description des expériences de travail pertinentes en lien avec l'acériculture de chacun des demandeurs (demandeur, actionnaires, associés). Si manque de place, rajouter des annexes.



SECTION 3 DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS

Je soussigné : _____

Résidant et demeurant
au : _____

Déclare : que je demande un contingent pour un projet de démarrage et j'atteste que le projet répond aux dispositions du **Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles** (voir ppaq.ca)

Et j'atteste :

11. Que je ne suis pas un employé des PPAQ, que je ne suis pas une personne visée par le Plan conjoint, que je n'exploite pas directement ou indirectement une érablière pour laquelle un contingent est émis par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, que je ne suis pas locateur d'une telle érablière ni mandataire, prête-nom, conjoint, actionnaire ou sociétaire d'une personne qui exploite une telle érablière et que je détiens les droits sur l'érablière. S'il s'agit d'une personne morale ou d'une société, tous les actionnaires ou sociétaires respectent également ces conditions.

12. Je comprends que si je veux commencer à exploiter mon érablière pour la saison 20XX, je devrai en avoir avisé les PPAQ au plus tard le 1^{er} mai 20XX.

13. Je comprends que je devrai exploiter personnellement les entailles faisant l'objet du contingent émis pendant au moins trois (3) ans une fois mon projet terminé et m'engage à le faire, à défaut de quoi le contingent ne pourra être cédé avec une vente ou une location éventuelle, sauf exception aux dispositions de l'article 37 du Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles.

14. Je comprends que si les PPAQ m'accordent un contingent, ils pourront le retirer si j'ai fait de fausses déclarations lors de ma demande, si je n'ai pas complété mon projet dans les délais fixés, si je n'ai pas rempli les conditions prescrites ou si je n'ai pas fourni toute la documentation requise.

Et j'ai signé : _____
(Signature)

Ce : _____ À : _____
(Date) (Ville)

Seuls les dossiers complets seront analysés.

Aucun suivi des PPAQ ne sera effectué pour finaliser les dossiers incomplets.

CE FORMULAIRE EST À TITRE D'EXEMPLE, LA DEMANDE DOIT ÊTRE SOUMISE EN LIGNE VIA LE SITE DES PPAQ.

»



32. L'annexe 10 de ce règlement est remplacée par la suivante :

«

Annexe 10 - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CONTINGENT POUR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT EN ACÉRICULTURE

Note : ♦ Le générique masculin est utilisé sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte

SECTION 1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
Nom du demandeur ou de l'entreprise demandeuse : _____		
N° PPAQ s'il y a lieu : _____		
Statut juridique de l'entreprise : _____		
1.1 Identification et adresse du demandeur (adresse de correspondance)		
Titre : _____	Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____		Langue : _____
Adresse : _____		
Ville : _____		Code postal : _____
Province : _____		Tél. résidence : _____
Tél. cellulaire : _____		Tél. érablière : _____
Mode de correspondance : <input type="checkbox"/> papier <input type="checkbox"/> courriel		Adresse courriel : _____
1.2 Attestation du projet		
Pour obtenir une inscription supplémentaire au tirage au sort, vous devez attester de soumettre le même projet que celui de la dernière émission d'entailles.		
♦ Choix 1 : Vous soumettez le même projet signifie que le projet est identique à celui évalué admissible et non sélectionné lors de la dernière émission d'entailles		
Votre projet est identique seulement si vous répondez à toutes les conditions suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"> ♦ Le(s) demandeur(s) et le(s) associé(s) sont inchangés ♦ Le plan d'érablière est inchangé ♦ Le secteur et le lot sont inchangés ♦ Le nombre d'entailles demandées est inchangé 		
<input type="checkbox"/> J'atteste que je soumetts le même projet que les années suivantes : _____		
♦ Choix 2 : Vous soumettez un nouveau projet ou un projet avec de nouveaux documents		
<input type="checkbox"/> J'atteste que je soumetts un nouveau projet		
1.3 Choix d'attribution d'entailles		
Le demandeur doit effectuer le choix du mode d'attribution :		
<input type="checkbox"/> Soit par tirage au sort (vous attestez avoir déposé le même projet admissible et non sélectionné lors de la dernière émission d'entailles, vous obtiendrez une inscription supplémentaire pour le tirage au sort de cette année).		
<input type="checkbox"/> Soit par distribution par tranche de 200 entailles		
SECTION 2 DESCRIPTION DU PROJET		
2.1 Nombre d'entailles demandées selon le nombre inscrit dans l'Annexe 2		
J'exploite des entailles sans contingent : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Nombre d'entailles sans contingent : _____
Je désire combler ces entailles avec cette demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Nombre d'entailles à combler (potentielles selon plan d'érablière) : _____



Je demande un contingent pour un projet d'agrandissement :	_____	entailles (maximum 10 000 entailles)
Total des entailles demandées (somme des entailles) :	_____	



2.2 Plan d'érablière

2.2.1 Fournir un contour GPS avec l'Annexe 2 – Formulaire de réalisation d'un plan d'érablière et d'un contour GPS
Note : Le contingent attribué sera basé sur la moyenne des rendements par entailles des cinq (5) dernières années, calculée par une firme indépendante. Pour déterminer le nombre d'entailles autorisées, les PPAQ considéreront le nombre d'entailles potentielles de l'érablière visée.

2.2.2 Cette érablière est-elle :

Sur terres privées Nombre d'entailles demandées : _____

Date d'achat de l'érablière : _____

Joindre un titre de propriété du fonds de terre ou une offre d'achat acceptée du fonds de terre ou une promesse d'achat.

Sur terres privées en location Nombre d'entailles demandées : _____

- Joindre un bail d'un terme d'au moins 15 ans ou une promesse de location au même effet
- Joindre le formulaire - Informations Propriétaire locateur

Sur terres publiques Nombre d'entailles demandées : _____

Joindre un permis d'exploitation sur une terre publique ou une attestation du ministère ou de l'autorité concerné ou de son mandataire, attestant que l'érablière visée est réservée au demandeur.

SECTION 3 DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS

Je soussigné : _____

Résidant et demeurant au : _____

Déclare : Que je demande un contingent pour un projet d'agrandissement et j'atteste que le projet répond aux dispositions du **Règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles** (voir ppaq.ca)

Et :

15. J'atteste que j'exploite une érablière avec contingent. S'il s'agit d'une personne morale, les actionnaires ou sociétaires, ne détiennent pas le contrôle d'une autre entreprise détenant du contingent ayant fait une demande d'émission de contingent.
16. Que je suis une personne physique ou morale soumettant une demande d'agrandissement et que je détiens le contrôle du capital-actions ou des parts d'une seule société pour laquelle un contingent est émis.
17. Je comprends que si je veux commencer à exploiter mon érablière pour la saison 20XX, je devrai en avoir avisé les PPAQ au plus tard le 1^{er} mai 20XX.
- 18. Je comprends que je devrai exploiter personnellement les entailles faisant l'objet du contingent émis pendant au moins trois (3) ans une fois mon projet terminé et m'engage à le faire, à défaut de quoi le contingent ne pourra être cédé avec une vente ou une location éventuelle, sauf exception aux dispositions de l'article 37 du Règlement sur le contingentement des PPAQ.**
19. Je comprends que si les PPAQ m'accordent un contingent, ils pourront le retirer si j'ai fait de fausses déclarations lors de ma demande, si je n'ai pas complété mon projet dans les délais fixés, si je n'ai pas rempli les conditions prescrites ou si je n'ai pas fourni toute la documentation requise.

Et j'ai signé : _____

(Signature)

Ce : _____ À : _____

(Date)

(Ville)

SECTION 4 TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Par la poste, au plus tard le
15 septembre de l'année de l'émission

Producteurs et productrices acéricoles du Québec – Volet Agrandissement
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 525
Longueuil (Québec) J4H 4G5



Nous vous suggérons de transmettre votre dossier complet dans une seule enveloppe, **par courrier recommandé**, afin d'avoir un accusé de réception (preuve de remise).

Seuls les dossiers complets seront analysés. Aucun suivi des PPAQ ne sera effectué pour finaliser les dossiers incomplets.

»